

Minimax 2023 Organisation des contrôles de sécurité et de Jauge

Rappel de l'Avis de Course :

Les contrôles se feront à partir du 21 juin. Les skippers doivent prendre rendez-vous au secrétariat du club. Une plage de 2h est à prévoir pour tenir compte des aléas dans les opérations de contrôle. Pour leur contrôle, les bateaux devront être stationnés à proximité du local de la SNGRPC.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240. **La date limite de validité des équipements** qui en comportent une **doit couvrir toute la durée de la compétition**.

Afin de faciliter le déroulement des contrôles, il est demandé aux concurrents de **rendre les équipements requis facilement accessibles** en les présentant sur la table du carré



Pour les mêmes raisons, il est également demandé **d'effectuer un auto-contrôle** selon la liste jointe avant le contrôle officiel.

Pour le contrôle de Jauge Osiris **l'ensemble des voiles embarquées** devra être facilement **accessible**.

Le Comité Technique

Trouver la date de péremption sur les équipements de sécurité

Sur les gilets, il n'y a pas de date de péremption sur la cartouche de gaz, mais seulement sur les déclencheurs.

Déclencheur à cartouche de sel :



Déclencheur hydrostatique



Extincteurs

La date est souvent inscrite en fin du texte à la peinture blanche



Feux à main

